

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 329 – 19/05/2025

Vérifiez régulièrement les infos sur notre site internet
<https://villeylesec.fr>



Affichage réglementaire

Toutes les informations qui doivent faire l'objet d'un affichage officiel sont accessibles sur le site Internet de la Commune www.villeylesec.fr

Rubrique "La municipalité", "Affichage réglementaire", à l'adresse :
<https://www.villeylesec.fr/Affichage-municipal>



Permis d'aménagement du Lotissement

Pour information, le permis d'aménager pour le Lotissement de la "Batterie Sud" a été accordé et signé le 5 mai 2025.

Le dossier est consultable en mairie, ou sur demande transmise par mail à la mairie.



Toutefois, aucun travail ne pourra commencer avant mi 2026 au plus tôt, en attente de la réalisation du diagnostic archéologique prescrit par le Préfet de la Région Grand Est - mission confiée à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) - et du rapport de diagnostic qui en découlera.

Etat civil : avis de décès

C'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès de Catherine Lenoir. Après un combat contre la maladie, Catherine Lenoir nous a quittés. Née en 1954, aussi active que discrète Catherine s'est toujours investie dans sa vie personnelle, professionnelle et associative. Avec Jean-Pascal son époux elle rénove leur maison rue du fort. Après leur mariage en 1983, Sébastien puis Maxime viendront animer la maison, les rues et l'école du village. Elle est la grand-mère de Sybille et Eléonore, ses deux charmantes petites filles.



Artiste dans l'âme elle anime pendant plusieurs années les activités d'arts plastiques au sein du foyer rural dont elle assurera la présidence. Son amour des plantes et des fleurs se voit devant sa maison et dans le jardin. Elle fera vivre longtemps la commission embellissement du village. Les prix départementaux viendront récompenser le travail qu'elle réalise avec les bénévoles qu'elle entraîne avec elle.

Elle réalise toute sa carrière professionnelle dans les métiers de la santé. Tout d'abord au Centre de Transfusion Sanguine, puis dans les laboratoires du CHRU de Nancy. Alors âgée de 50 ans, elle reprend les études pour devenir cadre de santé. Elle termine sa carrière au sein de l'Unité de Thérapie Cellulaire et banque de Tissus à Nancy.

Retraitée active, Catherine devient journaliste à Radio-Déclic. Elle crée l'émission « Santé et bien-être » dans laquelle elle donne la parole aux acteurs de la santé du Pays Toulousain, des infirmières aux directeurs d'établissements en passant par les élus. Elle fait partie de l'équipe d'animation radio du Jardin du Michel. Elle rentre au conseil d'administration de l'ACT Radio-Déclic et participe aux travaux de l'instance locale qui distribue les fonds européens LEADER aux porteurs de projets locaux.

Catherine Lenoir laisse un grand vide dans sa famille et dans le village.

Nous pensons à son époux, ses fils, ses belles-filles et ses petits-enfants.

Une cérémonie d'au revoir aura lieu le lundi 19 mai à 11h30 au crématorium du Grand Nancy.

Qualité de l'eau

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 30 avril 2025 sur notre réseau communal. La conclusion sanitaire est :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

L'intégralité du contrôle est consultable sur notre site Internet <https://www.villeysecc.fr>



Participons à la surveillance du moustique tigre

Nous avons tous un rôle à jouer !

L'ARS Grand-Est rappelle que depuis le 1er janvier 2020, l'ARS organise la surveillance entomologique conformément aux dispositions du décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles qui a modifié de manière notable la réglementation relative à la lutte anti-vectorielle.

Cette surveillance entomologique repose sur deux piliers que sont la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs et l'analyse des signalements de particuliers.

Pour votre bonne information, le département de Meurthe-&-Moselle compte désormais 5 villes colonisées par le moustique-tigre : Nancy, Laneuveville-devant-Nancy, Pulnoy, Seichamps et Vandœuvre-les-Nancy..

L'ARS compte sur les signalements citoyens pour suivre l'évolution de la colonisation de ce moustique.

Il est très petit : 5 mm, il est noir avec des rayures blanches

Il pique durant la journée et sa piqûre est douloureuse.

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, signalez sa présence sur le portail officiel de signalement dont voici le lien :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/



Pour en savoir plus sur le dispositif de surveillance et les conseils pour lutter contre la prolifération du moustique tigre : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles>

Vous trouverez ci-après, un document d'information sur le moustique tigre.



La femelle moustique tigre pond environ **100 œufs** par ponte. Au contact de l'eau, ces œufs donnent des larves.

C'EST LA QU'IL FAUT AGIR...

Partout, supprimons l'eau des récipients!

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150m !

Le moustique tigre qui vous pique est né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.

Pour pondre ses œufs, il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... Alors coupons l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Des gestes simples pour éviter sa prolifération



NEUTRALISONS

Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver.

En rangeant à l'abri de la pluie les jouets d'enfant, les seaux, les arrosoirs, les outils de jardinage...

En vidant, au moins après chaque pluie, les coupelles de pots de fleurs (ou en les remplissant de sable), les plis de bâches, les pieds de parasols, les décorations de jardin...

En éliminant les petits récipients inutilisés, les encombrants, les pneus usagés (ou en les remplissant de terre)...



VÉRIFIONS

Vérifions le bon écoulement des eaux et nettoyons régulièrement les gouttières, regards d'eau de pluie, rigoles ouvertes ou couvertes de grilles, bondes et siphons d'évacuation d'eau...



COUVRONS

Couvrons avec un voile ou une moustiquaire et de sorte que le moustique ne puisse avoir accès, les réservoirs d'eau, les récupérateurs d'eau de pluie, les bidons et fûts devant rester dehors.

Plus d'informations sur

le site de l'ARS :

www.grand-est.ars.sante.fr



Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet www.villeylesec.fr